

Robert Dossou, président de la Cour constitutionnelle

Le couronnement d'une vie consacrée au droit et à la chose politique

Le mercredi 11 juin 2007, les nouveaux membres de la Cour Constitutionnelle ont désigné en leur sein celui qui va conduire pendant les 5 années à venir la destinée de la Haute juridiction. L'ancien bâtonnier, Robert Dossou est le président de la 3^e mandature de la Cour. Parcours d'un homme de droit qui a passé plusieurs décennies au service de son pays.



Me Robert Dossou

Robert Dossou est né le 13 mai 1939 à Cové dans le département du Zou. Après son baccalauréat de philosophie obtenu en 1959 au lycée Victor Ballot, il a continué ses études en France où il a obtenu la majorité de ses diplômes universitaires. Passionné de droit, l'homme est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit public, un autre en droit privé et d'un troisième en sciences criminelles. Il a ensuite été admis au barreau de Paris en 1969, où il restera jusqu'en 1973, année à laquelle il revient au pays et rejoint le barreau de Cotonou. Eminent professeur de droit et sciences politiques, il a enseigné à

l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et a été quatre fois doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques (FASJEP) de l'Université Nationale du Bénin (UNB). L'homme n'est pas resté en marge de la vie politique de son pays. Il a été conseiller technique juridique près du comité permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR), commissaire au peuple à l'ANR, président du comité préparatoire de la conférence nationale. En outre, il a été ministre délégué auprès du président de la République, chargé du plan et de la statistique pendant la transition et

ministre des affaires étrangères et de la coopération de 1993 à 1995. Il a aussi été candidat à l'élection présidentielle de mars 1991. Me Robert Dossou est un ardent défenseur des droits de l'homme et de la démocratie. Sa participation aux travaux du comité préparatoire de la conférence nationale en 1989 et ses différentes publications sur l'expérience de la conférence nationale béninoise et la démocratie l'illustrent parfaitement. L'homme est aussi présent sur la scène internationale. En effet, il est membre de plusieurs organismes sur le continent tels que le comité de rédaction de l'annuaire africain de droit international, l'association des publicistes et politologues africains. Il est aussi arbitre à la Cour commune de Justice et d'Arbitrage (Cjja) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). L'homme qui présidera la Cour Constitutionnelle pendant les cinq années à venir a déjà reçu de nombreuses distinctions au Bénin et dans d'autres pays occidentaux. Il est commandeur de l'Ordre National du Bénin, commandeur de palmes académiques en France et « leading lawyer » à Londres. Après quinze années de pratique démocratique dans notre pays, Robert Dossou est conscient de l'enjeu de la tâche à poursuivre à la suite de ses prédécesseurs. En déclarant, juste après son élection qu'il n'est l'homme de personne, Me Robert Dossou ne se contente pas de rassurer. Il lance le défi de la troisième mandature de la Cour constitutionnelle, celui de la maturité dans l'objectivité.

Natacha BALLEY

Qualité des services de télécommunication au niveau national et régional

La LDCB lance un projet salutaire

Les télécommunications constituent un secteur stratégique de développement. Cependant, elles souffrent cruellement, de nos jours, d'une absence de réglementation régionale rigoureuse, portant ainsi atteinte aux droits des consommateurs de la sous-région. Pour remédier à cet état de chose, la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) a initié un projet qui prendra désormais en compte la qualité et le coût des services des télécommunications à l'échelle nationale et régionale. Ledit projet été officiellement lancé dans les locaux de l'Infosec de Cotonou, le jeudi 12 juin 2008.



Romain Houehou, Pdt de la LDCB entouré de ses collaborateurs

D'un budget global de 134.000 US\$, le projet est intitulé « Les services de télécommunications et les Droits des consommateurs en Afrique de l'Ouest ». L'opportunité de la réalisation de ce projet se fonde, selon Romain Abile Houehou, président de la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), sur la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique au secteur des télécommunications à travers la prise en compte des préoccupations des consommateurs au niveau qualité et coût des services à l'échelle nationale et régionale. Selon le président de la LDCB, il s'agit d'un projet qui se veut être un creuset capable d'adopter une réglementation régionale stricte reconnaissant des droits aux consommateurs et amenant les opérateurs à leur fournir des services de qualité à moindre coût. Il

s'étale sur 10 mois et a bénéficié de l'appui financier de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) qui est une structure régionale basée à Dakar. Le projet « Les services de télécommunications et les Droits des consommateurs en Afrique de l'Ouest » vise principalement à renforcer les capacités des associations de consommateurs dans le domaine des télécommunications pour leur plus grande efficacité dans la défense des droits de leurs membres. Il entend réaliser et diffuser des supports de campagne sur la protection des intérêts des consommateurs des services de télécommunications. Le projet envisage, pour y parvenir, de faire un plaidoyer auprès des institutions régionales, des gouvernements et législateurs nationaux en vue de l'adoption de normes régionales et nationales protégeant les intérêts des consommateurs des services de télécommunications. Pour mener à bon port ses objectifs, il a été prévu, selon les éclaircissements du président Romain Abile Houehou, l'organisation à Cotonou du 26 au 28 août 2008 d'une conférence régionale des associations de consommateurs sur les services de télécommunications en Afrique de l'Ouest. Ce sera une rencontre de renforcement de capacité entre les partenaires, les régulateurs et les représentants des fédérations des consommateurs, rencontre au cours de laquelle sera connu le pays qui va abriter le siège dudit projet. Il est aussi attendu la mise en place d'un Réseau régional d'associations de consommateurs des services de télécoms. Le projet a prévu dans son plan d'action des activités comme la production et la diffusion de supports de campagne dans les seize (16) Etats membres de la Cedeao y compris la Mauritanie ainsi que le plaidoyer auprès des gouvernements et législateurs nationaux et auprès des organisations régionales (Cedeao, Uemoa) pour une meilleure défense des droits des consommateurs.

Elisabeth GANDAHO

Test citoyen

Que pensez-vous de l'élection de Me Robert Dossou à la tête de la Cour constitutionnelle ?

Clotilde Hounmènou, juriste
« Mme Ouinsou a un digne successeur »

L'élection de Me Robert Dossou comme président de la Cour constitutionnelle est très bénéfique pour le Bénin. Les multiples qualités de l'homme ne démontrent plus. Et en dehors de ses compétences d'avocat, il est un grand constitutionnaliste. Et à ce propos, j'ai entendu la Ministre malienne chargée de relations avec les institutions dire que Me Robert Dossou a participé activement à la rédaction de la constitution de son pays. Donc je puis dire que Mme Ouinsou a eu un digne successeur.

Jérémie Mignondé, étudiant
« Il lui faut d'être en plus intègre »

Me Robert a convaincu presque tout le monde par ses qualités et ses compétences. Je ne peux pas nier non plus que son parcours atypique fait également référence. C'est un homme qui a du charisme et c'est aussi un atout pour la Cour constitutionnelle. Les gens mettent par ailleurs en avant ses qualités de constitutionnaliste ; seulement à ce niveau je me demande s'il suffit d'être un bon constitutionnaliste pour bien faire respecter la constitution. Je crois qu'il lui faut d'être en plus intègre.

Prince Kouglénou, opérateur économique
« Je crains son côté politique »

On reconnaît d'abord à Me Robert Dossou ses qualités de constitutionnaliste. Nous l'avons vu à l'œuvre à maintes occasions notamment à la conférence nationale où il était président du comité d'organisation. Nous l'avons vu dans l'affaire dite des « disparus du Beach » au Congo, etc. Nous l'avons vu aussi dans la gestion du différend frontalier qui a opposé notre pays à la République du Niger. Dans ce dernier cas, il n'a pas été très brillant. Mais ces talents de grand juriste pourront certainement apporter quelque chose

à la Cour constitutionnelle. Par ailleurs, je crains un peu son côté politique.

Béatrice Davakan, commerçante
« Nous devons lui faire confiance »

Robert Dossou est l'un des deux hommes qui font l'unité au sein du groupe des sept, après le professeur Holo. Je crois que nous devons lui faire confiance. Il est vrai que l'on lui reconnaît un certain penchant politique. Mais je crois qu'il fera sûrement son travail de façon impartiale.